

L'Open Arms était interdit de récupérer des migrants et c'est Salvini qui est poursuivi pour séquestration !

écrit par ILIANA | 22 août 2019



Enquête pour “séquestration de personne” contre Salvini ?
Laissez-moi rire !

Mieux! Open Arms s'avère être un NAVIRE PIRATE, faute d'autorisations !

Imaginez! Je passe devant chez vous en voiture, je vous demande de m'héberger, vous refusez catégoriquement et m'interdisez même d'approcher votre porte, mais moi, j'ai le bon goût de vous assigner pour... **“séquestration”**! Mais encore?! Elle est où la “séquestration”, sinon dans des cerveaux malades? C'est tout le contraire! Non seulement Salvini ne séquestre pas les migrants mais, **au contraire, il n'en veut même plus en Italie, et leur dit d'aller ailleurs!** C'est intrinsèquement antinomique avec l'essence-même d'une séquestration! Le navire et sa cargaison humaine restent libres de repartir et la Marine italienne les aurait

ravitailés en carburant et vivres, même hors eaux territoriales (via navire de ravitaillement), comme c'est prévu en droit maritime international. S'ils l'avaient demandé !

.

De plus, le navire avait fauté plus que l'on ne le croit! Il **n'avait ni permis de secourir, ni permis d'approcher les côtes Libyennes... et a été immobilisé**, début 2019, par une **interdiction de naviguer pendant 3 mois** du Gouvernement espagnol... lequel **"n'exclut pas de le (re)sanctionner"**, par une amende de 900.000 €... ce qui a "motivé" le refus de l'ONG d'accoster en Espagne!:

*"S'il «a une autorisation pour de l'aide humanitaire», «l'Open Arms n'a pas de permis pour secourir. Le commandant du bateau le sait et le ministre des Transports, dont dépend la marine marchande, lui a répété à plusieurs occasions», révèle Carmen Calvo, la vice-présidente du gouvernement espagnol. Le navire était "alors immobilisé par les autorités espagnoles [en clair: déjà INTERDIT pour violation des règles maritimes internationales!, Ndlr] dans le port de Barcelone, (après quoi) avait été autorisé en avril à lever l'ancre, mais **uniquement pour transport du matériel humanitaire vers les îles grecques de Samos et de Lesbos.**" **Pourtant, l'ONG ose prétendre ignorer l'interdiction de se rendre au large de la Libye pour y secourir des migrants... alors que le navire venait d'être interdit pour 3 mois... pour la même raison!***

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/madrid-n-exclut-pas-de-sanctionner-financierement-l-open-arms-20190821>

.

Donc, il y a au moins 2 raisons pour que cette affaire se retourne contre Open Arms et au profit de Salvini!!

L'accusation "procureuresque" est tellement absurde que je me

demande : Serait-ce un gag ? Le proc' serait-il un aliéné ? Ou, au contraire, serait-ce une habile manoeuvre pour enfin poser les bonnes questions en justice, pour qu'elle prenne enfin une décision sur le fond, et cela devienne le mode à suivre dorénavant ? On verra bien. Pour moi, le procès se retournera contre le navire et profitera à Salvini... sauf à avoir affaire à des juges encore plus... atteints que le proc'.

.
L'avis d'un avocat spécialiste en droit maritime international:

«L'Italie utilise des **moyens légaux**. Pour interdire l'accès à ses ports, le pays invoquait la menace à l'ordre public, affirmant qu'il y a des migrants **en situation illégale** et qu'il faut donc leur restreindre l'accès au territoire».

Le droit maritime oblige pourtant les pays les plus proches, géographiquement, de permettre aux bateaux de débarquer quand ils sont en situation de détresse.

«Mais les textes internationaux laissent l'appréciation d'une situation de détresse aux pays d'accueil, explique l'avocat. L'Italie affirme qu'il n'y a plus de personnes en situation de détresse à bord parce que les plus fragiles ont été prises en charge et amenées dans le pays au compte-gouttes. C'est très difficile à contester».

Il n'est donc PAS possible d'affirmer que la décision de l'Italie est illégale, d'après Me de Cambiaire.

«Les ONG agissent en toute conformité avec le droit international et le droit maritime, indique l'avocat. L'organisation Open Arms a donc saisi la justice italienne pour pouvoir contester un décret de Matteo Salvini qui interdisait le bateau d'entrer dans les eaux territoriales italiennes. **Cela ne l'autorise toutefois pas à accoster dans le port»**”

<http://www.lefigaro.fr/international/situation-tendue-a-bord-de-l-open-arms-sur-fond-de-tensions-entre-l-espagne-et-l-italie-20190820>

J'ajoute : à plus forte raison que, en droit international, **l'Open Arms est un navire pirate**, ayant violé les interdictions d'approcher les côtes libyennes, et de se livrer à des sauvetages en mer! Trrrès gênant "détail" qui lui interdit d'autans plus de débarquer des "migrants" là où bon lui semble!!

Sale temps en perspective pour Open Arms et pour ses groupies en rouge... et en noir "magistratesque"! Affaire à suivre donc...